

The Alliance for
an Inclusive and
Accessible Canada



L'Alliance pour
un Canada inclusif
et accessible

RAPPORT DE LA PHASE 1

PRÉPARÉ POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

17 MARS 2017

SOMMAIRE

. CONTEXTE

- Mandat et partenaires de l'Alliance
- Terminologie
- Résumé
- Activités de la phase 1
- Consultations pilotes
- Groupes de discussion
- Bilan des participants aux consultations

. Analyse

- Résumé
 - Vue d'ensemble
 - Analyse thématique
-
- Qui manque-t-il?
 - Et la suite?
 - Remerciements

Contexte

Mandat et partenaires de l'Alliance

L'Alliance pour un Canada inclusif et accessible (L'Alliance) regroupe douze (12) organisations membres et trois (3) organisations partenaires de la collectivité canadienne des personnes en situation de handicap. Ensemble, nous consultons les Canadiennes et les Canadiens sur la loi fédérale prévue sur l'accessibilité. L'Alliance recueille les commentaires, préoccupations et suggestions des Canadiens handicapés et de leurs familles. Elle veut aussi entendre d'autres intervenants comme les fournisseurs de services, les syndicats, les représentants de l'industrie et les associations. Ce projet est financé par le Programme de partenariats pour le développement social - Composante « Personnes Handicapées », du Gouvernement du Canada.

Nos organisations membres :

Alliance canadienne des troubles du spectre autistique
Alliance for Equality of Blind Canadians
Association Canadienne pour la santé mentale
Association Canadienne pour l'intégration communautaire
Conseil des Canadiens avec déficiences
Institut national canadien pour les aveugles
Marche des dix sous du Canada
Réalise/Canadian Working Group on HIV and Rehabilitation
Réseau d'Action des femmes handicapées du Canada
Réseau national pour la santé mentale
Personnes d'Abord du Canada
Société Alzheimer du Canada

Nos organisations partenaires :

Dystrophie musculaire Canada
Service ontarien de la surdicécité
Spina Bifida & Hydrocephalus Association Canada



**Council of Canadians
with Disabilities**





Terminologie

Dans ce rapport, les termes utilisés relativement au handicap ponctuent les choix des organisations de personnes handicapées (OMPH). Les termes « personnes en situation de handicap » et « personnes handicapées » sont donc appliqués pour reconnaître ces préférences et sont interchangeables.

Résumé

L'Alliance a consulté les Canadiennes et les Canadiens sur la loi fédérale prévue sur l'accessibilité. Au cours des deux derniers mois, nous avons organisé un sondage en ligne et six séances de consultation face à face. Les commentaires recueillis reflètent les problèmes cruciaux auxquels sont confrontées les personnes handicapées au Canada. Les participants ont recommandé au gouvernement du Canada de s'attaquer à ces problèmes et d'instaurer d'importants changements pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées au sein de la société canadienne. Nous avons identifié dix (10) secteurs prioritaires qui instruiront nos prochains travaux :

- Groupes touchés
- Communications et accès à l'information
- Pauvreté
- Logement
- Soins de santé et assurance-médicaments
- Emploi
- Invisibilité/Manque de représentation

- Services et mesures de soutien existants
- Justice
- Liberté de circulation

Ces résultats serviront de base pour la prochaine étape du projet Alliance. Nous nous les utiliserons pour orienter nos consultations futures et alimenter les futures discussions. Nous viserons plus particulièrement les groupes exclus lors de la première phase du projet. Nous voulons travailler avec les diverses collectivités de personnes en situation de handicap afin d'incorporer une vaste gamme d'idées et points de vue dans notre rapport final. Le travail ne fait que commencer.

Activités de la phase 1

Planification et développement

Pendant le premier exercice financier du projet, l'Alliance s'est concentrée sur l'élaboration et l'évaluation des stratégies, méthodologies et documents de consultation. Les partenaires ont consolidé leurs liens par un Accord de participation au processus collaboratif. L'Alliance a tenu douze téléconférences bimensuelles et organisé une réunion face à face d'une journée, le 10 janvier 2017 à Toronto. Elle a créé cinq comités et établi leur mandat. Le Comité d'embauche a recruté et engagé le Chef de projet. Le Comité administratif a supervisé l'élaboration du plan et du budget. Le Comité des intervenants a planifié les activités et le matériel des séances de consultation, notamment la production d'un guide d'animation détaillé. Le Comité de communications a conçu et produit le matériel de consultation et de sensibilisation, incluant le logo, le site Web et les comptes des médias sociaux. Le Comité d'évaluation a mis sur pied une stratégie d'évaluation et engagé un consultant pour analyser l'impact collectif de l'Alliance. Les Comités se sont réunis par téléconférence toutes les deux semaines. Aux fins de revue bibliographique, un stagiaire de l'Université du Manitoba a aidé à compiler et résumer les différentes données parues sur la loi fédérale prévue sur l'accessibilité. En février, l'Alliance a lancé son site Web bilingue et ouvert ses comptes de médias sociaux.

Sondage

Le 17 février 2017, l'Alliance a lancé son premier sondage en ligne. Les participants devaient identifier les principaux obstacles auxquels ils sont confrontés dans plusieurs secteurs prioritaires de compétence fédérale : l'environnement bâti, les transports (aérien, ferroviaires et maritimes), les communications (incluant les télécommunications et la radiodiffusion), la prestation de services et de programmes, l'emploi, la sécurité du revenu, les élections, le vote, l'immigration et l'accès à la justice. Des questions ouvertes ont également été incluses afin que les participants puissent indiquer les problèmes d'accessibilité hors des secteurs prioritaires. Nous avons reçu 214 réponses en tout.

Données démographiques

Cent vingt-deux répondants au sondage ont indiqué être en situation de handicap. Trente-quatre étaient des aidants naturels et quarante-six des membres de familles de personnes handicapées. Onze répondants se sont identifiés comme fournisseurs de services et seize comme organisations de et pour personnes handicapées. Les participants avaient différentes limitations fonctionnelles, se répartissant ainsi : mobilité (75), vision (32), troubles auditifs (25), déficience intellectuelle (23), douleurs chroniques (5), troubles d'apprentissage (2) et du développement (3). Quarante-trois répondants ont déclaré avoir des déficiences multiples. La moitié des répondants étaient des femmes (107). Sept participants ont indiqué appartenir à des groupes minoritaires racialisés et huit étaient des immigrants ou réfugiés. Quatre répondants étaient des Indiens inscrits au titre de la Loi sur les Indiens et cinq des Autochtones de fait. Douze répondants ont déclaré être LGBTQ. La majorité des participants avait plus de 34 ans. Quarante-neuf avaient entre 35 et 49 ans et quarante-cinq entre 55 et 64 ans. La ventilation des groupes d'âge est illustrée au tableau suivant :

Âge des répondants

Tranche d'âge	Nombre de participants
18 à 34	31
35 à 49	49
50 à 54	26
55 à 64	45

65 ans et plus	27
Pas de réponse	38
TOTAL	214

Sessions de consultation pilotes

Au cours de la phase 1, l'Alliance a organisé six sessions pilote dans trois différentes régions du pays. Afin de permettre au plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de formuler leurs commentaires et suggestions pour la nouvelle loi prévue sur l'accessibilité, l'Alliance avait ciblé des régions exclues du processus de consultation du gouvernement.

Ces sessions ont été organisées et animées par les organisations membres et les partenaires de l'Alliance. Elles ont eu lieu les 1^{er} et 2 mars à Saint John (Nouveau Brunswick), North Bay (Ontario) et Brandon (Manitoba), avec dans chacun des sites, une session publique et une discussion en groupe sur invitation, axée sur un sujet précis. Chaque session durait de 2 à 3 heures. Les participants étaient recrutés dans les réseaux des organisations de l'Alliance, par le site Web de l'Alliance et par les médias locaux. Au total, cent trois (103) personnes ont participé à ces consultations pilotes.

Questions posées lors des sessions publiques :

- 1) Quels sont les principaux obstacles liés à l'accessibilité et à l'inclusion auxquels vous vous heurtez?
- 2) Comment ces obstacles pourraient-ils être empêchés ou éliminés?

Questions posées aux groupes de discussion :

- 1) Quels sont les principaux obstacles liés à l'accessibilité et à l'inclusion auxquels vous vous heurtez?
- 2) Comment ces obstacles pourraient-ils être empêchés ou éliminés?
- 3) Quelle est la plus importante mesure que le gouvernement pourrait prendre dans ce secteur?
- 4) Quels sont les programmes ou politiques très efficaces dans ce secteur? (par ex. : les meilleures pratiques)

5) Comment concrétiser les solutions discutées?

Groupes de discussion

Lieu	SUJET	ANIMATION/ORGANISATION	Nb.de participants
Brandon	Déficiences intellectuelles	Personnes d'Abord du Canada (PAC) et le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)	6
North Bay	Transports	Réseau national pour la santé mentale (RNSM), l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) et Alliance for Equality of Blind Canadians (AEBC)	9
Saint John	Jeunes	Dystrophie musculaire Canada	10

Bilan des participants aux consultations

- . **215 répondants au sondage**
- . **103 participants aux consultations pilotes**
 - . **78 participants aux sessions publiques**
 - . 35 à Saint John
 - . 30 à North Bay
 - . 13 à Brandon
 - . **25 participants aux groupes de discussions**
 - . 10 à Saint John
 - . 9 à North Bay

Analyse

. Résumé¹

Plusieurs enjeux clés sont ressortis des sessions publiques et des groupes de discussion. Nombre de ces enjeux ont d'ailleurs été renforcés par les réponses au sondage. Cette analyse découle d'une approche globale de codification des données, alliant aux réponses du sondage, la rétroaction obtenue aux sessions de consultation et aux groupes de discussion.

Les principaux enjeux sont regroupés dans des modules thématiques et sous-thématiques. À l'intérieur de ces modules, plusieurs enjeux se chevauchent de manière complexe et subtile. La plupart d'entre eux s'étendent sur de multiples domaines politiques. Les modules suivants ont été identifiés :

1. Groupes touchés
2. Communications et accès à l'information
3. Pauvreté
4. Logement
5. Soins de santé et assurance-médicaments
6. Emploi
7. Invisibilité/Manque de représentation
8. Services et mesures de soutien existants
9. Justice
10. Liberté de circulation

Chacun de ces modules regroupe plusieurs sous-thématiques

- **Groupes touchés**
 - Personnes autochtones en situation de handicap
 - Personnes ayant des déficiences intellectuelles
 - Familles de personnes handicapées

¹ Les résultats de ce rapport sont basés sur une analyse de la rétroaction des participants. Les conclusions tirées des discussions traduisent les commentaires formulés pendant les consultations.

- Personnes ayant des déficiences invisibles, intermittentes et non reconnues
- Déficiences non reconnues
- Personnel de soutien pour les personnes handicapées

- **Communications et accès à l'information**
 - Langage clair et simple
 - Divers supports
 - Technologie d'assistance
 - Livraison postale

- **Pauvreté**
 - Revenu
 - Coûts liés aux limitations fonctionnelles non financés
 - Crédits d'impôt
 - Dépendance obligatoire sur la famille

- **Logement**
 - Institutionnalisation
 - Logement abordable
 - Logement accessible

- **Soins de santé et assurance-médicaments**
 - Obstacles au sein des systèmes médicaux
 - Capacité de financer les traitements

- **Emploi**
 - Discrimination
 - Travail non rémunéré
 - Flexibilité et congés payés

- Mesures de soutien liées aux limitations fonctionnelles et obstacles environnementaux
- Fonction publique
- CSPAAT et A-E
- Enseignement postsecondaire

- **Invisibilité/Manque de représentativité**
 - Participation politique et leadership
 - Leadership des OPH (organisation des personnes handicapées)
 - Représentations et activités culturelles

- **Services et mesures de soutien existants**
 - Disponibilité des services et mesures de soutien
 - Critères d'admissibilité
 - Qualité et adéquation des services et mesures de soutien
 - Leadership des personnes handicapées dans la conception et la prestation des services et des mesures de soutien.

- **Justice**
 - Capacité juridique
 - Abus et violence
 - Accès à la justice

- **Liberté de circulation**
 - Immigration
 - Déménager dans une autre province
 - Transports
 - Obstacles environnementaux

Vue d'ensemble

Cette partie de l'analyse est fondée sur une interprétation des commentaires des participants. Les déclarations ci-après citées sont des opinions personnelles des participants. Elles ne sont pas étayées par de la recherche et ne traduisent en aucune façon le point de vue de l'Alliance.

L'analyse est divisée en dix sections liées aux modules thématiques. Chacune d'entre elle commence par une discussion sur les principaux enjeux articulés dans le module. Les sous-thèmes sont ensuite abordés, interprétant et résumant les propos des participants. Les recommandations des participants et leurs citations, anonymes, sont parsemées tout au long du rapport.

Les principaux enjeux et les sous-thèmes se chevauchent et se consolident les uns les autres dans d'importantes avenues. Ainsi, l'institutionnalisation est une pratique isolationniste renforçant l'invisibilité sociale des personnes ayant des déficiences intellectuelles. Elle accentue les peurs liées au handicap et le stigmatisme associé au travail de soutien des personnes en situation de handicap. À cause de ce stigmatisme, les travailleurs de soutien sont moins rémunérés, et les services moins financés. Résultats : un manque de programme de soutien ou des programmes de faible qualité maintenant l'isolement social, la ségrégation et l'invisibilité.

Autre exemple : la pauvreté et le manque de financement pour les technologies d'assistance provoquent des obstacles de communication. Ces obstacles empêchent les personnes en situation de handicap de dépister les possibilités d'emploi et de participer à des entrevues d'embauche. Par ricochet, le manque d'accès aux possibilités d'emploi conforte la pauvreté et le chômage.

Analyse thématique

1. Groupes touchés

Cette section tisse la trame de l'analyse du rapport en cernant la compréhension des participants quant à l'ampleur et à la profondeur des enjeux liés aux limitations fonctionnelles. Les participants ont exhorté le gouvernement du Canada à tenir compte des groupes suivants de la collectivité des personnes en

situation de handicap et à prioriser les groupes particulièrement marginalisés par les politiques et le cadre législatif en vigueur :

- Personnes autochtones en situation de handicap
- Personnes ayant des déficiences intellectuelles
- Familles de personnes handicapées
- Personnes ayant des déficiences invisibles, intermittentes et non reconnues
- Déficiences non reconnues
- Personnel de soutien pour les personnes handicapées

Personnes autochtones en situation de handicap

« La méfiance traditionnelle vis-à-vis du système gouvernemental et le peu de considération pour la culture et les enseignements autochtones ont perturbé l'accès direct et approprié aux services, éventuellement disponibles. De plus, les conditions prévalant dans de nombreuses réserves ont entraîné une mauvaise qualité de vie. »

Un répondant au sondage

Les participants ont expliqué que les personnes handicapées autochtones faisaient face à une double discrimination et à une intense marginalisation. Les participants ont expliqué que les Autochtones en situation de handicap avaient des besoins uniques. Et puisque l'incidence du handicap semble être beaucoup plus élevée dans les communautés autochtones, la nouvelle loi prévue sur l'accessibilité doit s'attaquer tout particulièrement aux besoins de ces collectivités. De plus, les services et les mesures de soutien disponibles pour les Autochtones en situation de handicap devraient être davantage publicisés.

Personnes ayant des déficiences intellectuelles

« Les personnes ayant des déficiences intellectuelles sont parmi les plus marginalisées ; elles sont dévalorisées ; elles vivent dans la pauvreté. La plupart d'entre elles vivent avec deux ou trois autres personnes. Adoptons ce principe directeur : c'est pour les personnes le plus marginalisées que nous devons travailler le plus. Nous devons faire l'impossible pour garantir leur représentativité à tous les niveaux, en nous assurant d'apporter une différence. »

Brandon, MB

Les personnes ayant des déficiences intellectuelles sont victimes d'une discrimination continue et ne bénéficient que de soutiens inadéquats. Elles ne sont pas considérées comme des citoyens à part entière. Leur capacité juridique et leur droit à l'autodétermination sont amoindris ou supprimés. Elles sont sujettes à la ségrégation dans les institutions. L'incidence de la pauvreté est disproportionnée chez ce groupe de personnes qui sont souvent rémunérées en deçà du salaire minimum. Le stigmate associé à la déficience intellectuelle doit être combattu par le biais de campagnes publiques de sensibilisation.

Les familles de personnes handicapées

Les écarts entre les politiques et les mesures de soutien ont des conséquences négatives sur les familles et les ménages qui n'ont que de faibles revenus, sont sujettes au chômage et ratent des possibilités de carrière et de progression éducative. Elles font face à des problèmes de santé et à des limitations fonctionnelles acquises tout au long d'une vie d'intervention et de soutien.

Pour combler l'absence de mesures de soutien, les parents et conjoints de personnes en situation de handicap sont souvent obligés de travailler sans être rémunérés. Le double revenu est quasi impossible à obtenir et à maintenir puisque l'un des adultes du ménage doit effectuer du travail de soutien à domicile. Devant cette carence de mesures de soutien requises, les membres de la famille ne peuvent mener une « vie familiale typique. »

Des pressions sont exercées sur les parents pour qu'ils continuent à prendre soin de leurs enfants adultes en situation de handicap. Cette dépendance envers la

famille est due au manque de mesures de soutien et la non-reconnaissance de la pleine citoyenneté aux personnes ayant des déficiences intellectuelles.

Personnes ayant des déficiences invisibles, intermittentes et non reconnues

Les limitations fonctionnelles ne sont pas toutes reconnues comme motifs légitimes de demandes d'accommodements. Les personnes ayant des déficiences invisibles, notamment celles ayant des problèmes de santé mentale, se voient quelquefois refuser des services. Il en est de même pour les personnes ayant des déficiences intermittentes ou des déficiences non diagnostiquées. Des personnes en situation de handicap peuvent être accusées de « simulation » ou de falsification d'identité. Ce qui nous amène à élargir la question et à se demander « quelle déficience compte » et « qui compte en tant que personne handicapée »

Personnel de soutien

La qualité de vie des personnes en situation de handicap est tributaire de la qualité des mesures de soutien reçues. Toutefois, à cause du stigmate associé au handicap et au travail d'assistance, les travailleurs de soutien reçoivent de maigres salaires et les agences de service connaissent un haut taux de roulement de personnel. Le travail d'assistance devrait être classé dans la catégorie « professionnel » et les travailleurs devraient être mieux rémunérés.

2. Communications et accès à l'information

Les participants ont identifié des obstacles les empêchant d'accéder à l'information de manière équitable. Ces obstacles sapent aussi leur capacité de voter aux élections et de se déplacer en toute sécurité dans des lieux publics. Dans ce secteur, les enjeux ont été classés selon les thèmes suivants :

- Langage clair et simple
- Divers supports
- Technologie d'assistance
- Livraison postale

« La société pense que c'est correct qu'une personne handicapée n'ait que 70% de ce qu'ont les autres. »

St John, NB

Langage clair et simple

Les participants ayant divers types de limitations fonctionnelles ont insisté sur l'importance d'avoir des services et des documents en langage clair et simple. Les sites Web gouvernementaux, les descriptions de programmes, les formulaires de demande et les autres documents ne sont pas actuellement en langage simple et clair et, par conséquent, sont inaccessibles aux personnes en situation de handicap.

Divers supports

« Je ne peux cocher mon propre bulletin. Ce qui viole mon droit à la vie privée lors du vote. »

St John, NB

Les participants ayant divers types de limitations fonctionnelles ont insisté sur l'importance d'avoir des services et des documents en divers supports, incluant les supports audio, visuel, en gros caractère et en Braille. Les formats visuels et écrits doivent être fournis aux personnes ayant une déficience auditive. Les formats audio seront destinés aux personnes ayant une déficience visuelle. Afin de garantir les droits à la sécurité, la dignité et l'égalité des personnes en situation de handicap, les informations devraient être véhiculées en supports multiples dans les gares ferroviaires, les trains et les aéronefs. Dans les lieux publics, la signalisation devrait être en gros caractères et inclure du Braille. De plus, afin de faciliter l'accès à l'information, des éléments graphiques devraient être utilisés avec les descriptions en langage clair et simple.

Les agences gouvernementales devraient aussi offrir de multiples modes de communication. Devant l'incapacité des organismes fédéraux d'offrir une option courriel à leurs clients, les participants ont dénoncé les obstacles ayant entravé leurs communications avec ces agences. Certains participants ont même déclaré avoir subi une « hypertension sensorielle » en tentant de communiquer par téléphone avec le gouvernement et préféreraient nettement vouloir communiquer par courriel.

Lors de l'élection fédérale, de nombreuses personnes handicapées n'ont pu exercer leur droit de vote, n'ayant qu'une seule plateforme de vote à leur disposition, à savoir le bulletin à remplir.

Technologie d'assistance

Les participants ont expliqué l'importance des technologies dans leur quotidien. Les technologies comme l'Internet, les téléphones intelligents et les appareils et accessoires fonctionnels peuvent aider de nombreuses personnes handicapées à accéder aux informations de base ainsi qu'aux possibilités d'emploi et éducatives. Malheureusement, plusieurs personnes en situation de handicap n'ont pas les moyens de se procurer les technologies requises pour naviguer dans leur environnement. Les technologies d'assistance ne sont pas facilement disponibles ou adéquatement financées.

ASL et LSQ

Les participants ont exhorté le gouvernement du Canada à reconnaître l'ASL et la LSQ comme langues officielles.

Livraison postale

« Les personnes en situation de handicap auront de grandes difficultés à aller chercher leur courrier dans des boîtes à lettres communautaires. »

North Bay, Ontario

Selon les participants, la livraison postale à domicile est un accommodement important pour les personnes en situation de handicap.

3. Pauvreté

La pauvreté est un problème trans-sectoriel, ayant des incidences sur toutes les facettes de la vie des personnes handicapées. La pauvreté se répercute aussi dans les ménages et réduit le revenu global des familles de personnes en situation de handicap.

Les participants ont ancré les racines de la pauvreté dans les programmes d'aide sociale pour les personnes handicapées, gérés par les provinces. Les coûts élevés liés aux limitations fonctionnelles réduisent le revenu global ; les crédits d'impôts ne compensent pas les personnes en situation de handicap pour les services essentiels dans leur quotidien. La pauvreté empêche les personnes handicapées de bénéficier des dispositions en matière d'accessibilité et de participer à leur communauté. Elle restreint l'inclusion et renforce la dépendance envers les membres de la famille. Elle peut provoquer des situations de coercition ou d'abus.

Ces répercussions sont résumées dans les thèmes suivants :

- Revenu
- Coûts liés aux limitations fonctionnelles, non financés
- Crédit d'impôt
- Dépendance obligatoire sur la famille

Revenu

« Douleur et travail à temps plein ne font pas bon ménage. Et pourquoi pas un revenu universel ? La pauvreté et l'itinérance font peur, très peur. »

Répondant au sondage

Les participants ont réclamé un revenu annuel garanti. À cause de leurs limitations fonctionnelles qui les empêchent de travailler à temps plein, de nombreuses personnes handicapées vivent en deçà du seuil de pauvreté. Par

conséquent, elles reçoivent de l'aide sociale en vertu des programmes d'aide aux personnes en situation de handicap. Mais les taux d'aide sociale sont bien en deçà du seuil de pauvreté.

Coûts non financés liées aux limitations fonctionnelles

« Étant donné qu'un fauteuil roulant électrique peut coûter jusqu'à 25 000 \$ et que les services d'auxiliaire peuvent se chiffrer à plusieurs milliers de dollars par an, sans oublier les services ménagers et autres services essentiels pour la qualité de vie et que nous pouvons seulement réclamer un crédit d'impôt d'un peu plus de 8 000 \$, en tenir compte devient risible. »

Répondant au sondage

Selon les personnes handicapées et leurs familles, les coûts liés aux limitations fonctionnelles sont la principale cause de pauvreté. Les fonds sont rares pour ces nombreux services et équipements indispensables.

Crédit d'impôt

Certains participants ont expliqué pourquoi le crédit d'impôt ne les avantageait pas. D'autres préféreraient qu'il soit remboursable.

Plusieurs ont dénoncé la relation entre le RPC et l'emploi intermittent, la jugeant problématique. Ils ont expliqué que les fréquents arrêts de travail, dus à une situation de handicap ou des problèmes de santé, les excluaient du RPC. Les participants ont souligné que l'emploi pouvait entraîner la perte des prestations d'invalidité. Ils ont réclamé la suppression des critères d'inadmissibilité.

Les participants ont également réclamé en sus du crédit d'impôt pour enfant, la création, d'une prestation distincte de relève pour les parents assumant du travail d'assistance.

Dépendance obligatoire sur la famille

Les participants ont expliqué qu'à cause des faibles taux d'assistance, ils étaient dans l'incapacité de vivre de manière autonome. Les personnes handicapées sont forcées de dépendre de la parenté et, contre leur gré, de cohabiter avec d'autres personnes.

4. LOGEMENT

La pauvreté empêche les personnes handicapées de vivre dans leur propre maison ; les systèmes de soutien consolident des situations d'habitation dangereuses et non désirées.

Les problèmes de logement décrits par les participants ont été classés dans les thèmes suivants :

- Institutionnalisation
- Logement abordable
- Logement accessible

Institutionnalisation

« Au Canada, des personnes résident encore dans des établissements. Prenons par exemple les collectivités autochtones et les écoles résidentielles : le leadership et les déclarations de détermination du gouvernement fédéral sont très clairs. Le gouvernement fédéral devrait afficher la même attitude quand nous parlons de ce qui est permis et de ce qui n'est pas permis en ce qui a trait à l'aide aux personnes ayant des déficiences intellectuelles. »

Brandon, MB

Les participants étaient indignés de l'existence d'institutions pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Ils ont exhorté le gouvernement à faire preuve de leadership en matière de désinstitutionnalisation.

Les gouvernements provinciaux financent actuellement des établissements collectifs de soins pour personnes ayant des déficiences intellectuelles. En fait, ces établissements servent d'entrepôt et facilitent un très haut degré de ségrégation.

Logements abordables

« Nous aimerions vraiment voir renaître les programmes fédéraux de logements sociaux avec un montant affecté aux unités accessibles. »

Brandon, MB

Les personnes handicapées n'ont pas accès à des logements abordables, dignes et sécuritaires. Cela entrave leur pleine participation citoyenne.

Les personnes handicapées prestataires de l'aide sociale ne peuvent se permettre des loyers mensuels. Selon les participants, les prestations d'aide sociale ne couvrent pas le coût des loyers. Les parents d'enfants handicapés avaient les mêmes inquiétudes, craignant que les loyers élevés et les faibles taux d'aide sociale n'entravent l'autonomisation de leurs enfants. Des adultes célibataires en situation de handicap sont souvent forcés de vivre avec des parents ou dans des foyers collectifs.

Logements accessibles

« Il n'y a pas suffisamment de logements pour les personnes en fauteuil roulant. Il nous faut des ascenseurs et des logements accessibles pour accommoder les fauteuils roulants sans avoir à faire des arrangements spéciaux. »

North Bay, ON

Les participants se retrouvent avec des logements inaccessibles aux nombreux obstacles comme les escaliers, les éviers trop bas, les couloirs trop étroits. Ces problèmes surviennent lorsque les plans conceptuels sont effectués sans les personnes en situation de handicap. Les participants ont revendiqué l'inclusion des personnes handicapées dans le processus de planification. Ils ont exhorté le gouvernement du Canada à adopter des normes de conception universelle.

5. SOINS DE SANTÉ ET ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Les personnes en situation de handicap ne bénéficient pas d'un accès égal et approprié aux soins de santé.

Ces iniquités étaient dues à deux points fondamentaux :

- Les obstacles au sein du système médical
- La capacité de financer les traitements

Les obstacles au sein du système médical

« Nous avons l'impression de ne pas être entendus. Nous mentionnons nos besoins et il n'y a pas de suite. »

Répondant au sondage

Les personnes handicapées continuent à être confrontés à des obstacles dans le système médical. L'équipement médical, comme les tables d'examen, ne sont pas accessibles. Le personnel n'est pas formé pour utiliser les appareils de levage ou autres accessoires fonctionnels. Le personnel médical n'est pas formé pour travailler avec les personnes en situation de handicap. Il n'est pas non plus formé en langage clair et simple, ASL, LSQ et autre méthode de communication utilisées par les personnes handicapées.

Il faut un peu plus de temps pour communiquer avec les personnes en situation de handicap. Mais les horaires des médecins généralistes sont structurés en fonction de courts rendez-vous. La durée moyenne de ces rendez-vous est insuffisante pour les personnes en situation de handicap.

De plus, le manque de transports, notamment dans les régions rurales, empêchent les personnes handicapées d'accéder aux services médicaux.

« Dans des régions comme Timmins et South Porcupine, il est pratiquement impossible, en dehors des cas d'urgence, de garantir un moyen de transport pour des rendez-vous médicaux. »

North Bay, ON

Capacité de financer les traitements

L'accès aux médicaments devient de plus en plus problématique à cause de l'augmentation des coûts des traitements. De nombreuses personnes handicapées ne peuvent se permettre d'acheter les médicaments. Ainsi, une personne ayant une déficience intellectuelle et des crises d'épilepsie fatales n'a pu, à cause des coûts, se procurer les médicaments requis pour son traitement.

6. EMPLOI

Les personnes handicapées et leurs familles sont nettement préoccupées par leur situation d'emploi et par celle de la collectivité des personnes en situation de handicap.

Les questions d'emploi ont été regroupées sous les thèmes suivants :

- Discrimination
- Travail non rémunéré
- Flexibilité et congés payés
- Mesures de soutien liées aux limitations fonctionnelles et obstacles environnementaux
- Fonction publique
- CSPAAT et A-E
- Enseignement postsecondaire

Discrimination

Les personnes handicapées sont victimes de discrimination dans des situations d'embauche et connaissent de très hauts taux de chômage. Les participants ont raconté avoir passé plusieurs entrevues qui n'ont donné aucun résultat. À leur avis, les employeurs ne veulent pas engager des personnes en situation de handicap.

Les participants ont recommandé une formation accrue des employeurs sur le handicap. Ils ont insisté pour que ces programmes de formation soient conçus et dirigés par les personnes handicapées. Ils ont également recommandé un programme de salaires subventionnés pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Travail non rémunéré

« Nul ne veut payer les personnes handicapées. On s'attend à ce que ces personnes travaillent bénévolement ou gagnent moins que le salaire minimum. C'est de l'esclavage raffiné. »

Répondant au sondage

Selon les participants, on s'attend à ce que ces personnes travaillent bénévolement ou gagnent moins que le salaire minimum. Mais les personnes handicapées ont besoin de meilleures options pour leur avenir.

Les participants pressent le gouvernement du Canada d'attaquer aux pratiques enfreignant les droits des personnes handicapées. De telles pratiques incluent les ateliers protégés qui ciblent les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Certains programmes gouvernementaux, comme le Fonds d'intégration, appuient ces formes d'emploi comme les ateliers protégés.

Les participants ont rapporté que les parents, les conjoints et les autres membres des ménages incluant une personne handicapée effectuaient du travail de soutien non rémunéré à domicile. Par conséquent, les participants ont recommandé que ce travail soit payé.

Flexibilité et congés payés

« Je suis employé. Le plus grand obstacle auquel je suis confronté en maintenant ma santé et mon emploi, c'est le stigmatisme. J'ai quelquefois le sentiment d'être très ostracisée à cause des congés requis pour mes limitations fonctionnelles. »

Répondant au sondage

Les personnes handicapées ont besoin d'une plus grande flexibilité et compréhension de leurs employeurs. Maintenir son emploi est un grand défi pour les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un horaire réduit ou

de congés maladie. Nombreuses sont les personnes handicapées qui ont été pénalisées pour avoir pris des congés pour des raisons de santé.

Des horaires de travail flexibles et des congés de maladie payés permettraient à de nombreuses personnes handicapées de conserver leur emploi à temps plein. Les participants ont recommandé que les personnes en situation de handicap occupent des postes de gestion afin de leur permettre de façonner et moduler les politiques et cultures du milieu de travail.

Les participants ont exhorté le gouvernement du Canada à légiférer une garantie d'emploi et des congés de maladie payés pour les personnes handicapées, leurs parents et leurs conjoints. En effet, dans les foyers incluant une personne en situation de handicap, les parents, conjoints et membres de la famille ont de congés pour prendre soin de leur membre handicapé. Or, plusieurs d'entre eux ont été pénalisés par leurs employeurs.

Mesures de soutien et obstacles environnementaux

« Il n'y a pas assez de postes pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Surtout pour ceux et celles qui vivent en situation linguistique minoritaire ».

Répondant au sondage

Pour de nombreux participants, la capacité de travailler dépend de la disponibilité d'un financement pour les auxiliaires ou autre travailleur de soutien. Par conséquent, l'emploi des personnes handicapées est étroitement lié au financement des mesures de soutien.

Les personnes handicapées sont aussi confrontées à des obstacles environnementaux en milieu de travail. Les participants ont dénoncé les obstacles architecturaux les empêchant de se rendre à des entrevues et de se prévaloir de possibilités d'emploi.

Fonction publique

« Le gouvernement du Canada est le plus grand employeur du pays mais il occulte l'embauche des personnes en situation de handicap. Par conséquent, un programme d'embauche particulièrement ciblé s'avèrerait nécessaire. »

St John, NB

Les participants ont recommandé au gouvernement du Canada d'engager davantage de personnes handicapées et notamment, la mise sur pied de procédures d'embauche ciblant les personnes handicapées pour des emplois dans la Fonction publique. Le degré de représentativité des personnes handicapées dans la fonction publique devrait être aussi élevé que le pourcentage de personnes handicapées dans la population canadienne.

Les participants ont réclamé la création d'une composante personnes handicapées dans tous les ministères. Ces directions devraient être dirigées par et n'employer que des personnes en situation de handicap.

Les participants ont conseillé au gouvernement canadien d'éviter de dépendre des organisations dirigées par des personnes non handicapées. Bien au contraire, il devrait collaborer étroitement avec des organisations dirigées par des personnes en situation de handicap.

CSPAAT et A-E

« J'ai appris que plusieurs programmes gouvernementaux utilisaient différentes définitions de la déficience. Ayant passé les dix dernières années avec la CSPAAT pour obtenir une indemnisation juste et équitable, j'ai l'impression que cela me prendra autant de temps avec le PPIRPC. »

Répondant au sondage

Selon les participants prestataires de la CSPAAT, les montants d'indemnisation sont inadéquats.

Plusieurs participants ont avoué qu'à cause du caractère intermittent de leur historique d'emploi, leur admissibilité à l'A-E est problématique. En effet, les

personnes handicapées connaissant des arrêts de travail sont exclues du programme.

Éducation postsecondaire

Nombreux sont les étudiants qui, à la fin de leurs études postsecondaires, n'ont pas d'options d'emploi. Les jeunes handicapés auraient besoin d'un soutien supplémentaire pour entrer dans le marché du travail.

Les possibilités d'emploi pour les jeunes handicapés sont également liées aux possibilités d'éducation et à la disponibilité des mesures de soutien.

Les participants ont expliqué que la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente « ne faisait pas long feu ». Le montant maximum alloué est de 8 000 \$. Ce montant ne suffit pas pour répondre aux besoins fondamentaux et ne couvre pas les coûts de nombreuses technologies d'assistance ni les salaires des travailleurs de soutien

7. INVISIBILITÉ/MANQUE DE REPRÉSENTATIVITÉ

Les personnes handicapées sont exclues des activités de participation politique et de leadership. Elles le sont également des activités culturelles et des opportunités sociales. Elles estiment que les personnes en situation de handicap sont carrément invisibles dans la société canadienne.

« Les plus grands obstacles sont ceux qui vous bloquent chez vous »

Répondant au sondage

Les problèmes sont répartis dans les thématiques suivantes :

- Participation politique et leadership
- Leadership des OPH (organisation des personnes handicapées)
- Représentations et activités culturelles

Participation politique et leadership

À cause de l'absence de diverses plateformes de vote et de l'obligation de présenter une pièce d'identité, les personnes handicapées qui n'ont pas de permis de conduire ne peuvent exercer leur droit de vote lors des élections.

D'autres obstacles empêchent les personnes handicapées de présenter leur candidature aux élections. Les participants ont demandé au gouvernement du Canada d'aider les personnes en situation de handicap qui veulent briguer des postes électifs.

Leadership par les OPH

« Tous ces groupes de personnes handicapées doivent développer un partenariat et travailler ensemble pour essayer de s'en sortir. »

North Bay, ON

Les participants ont insisté pour que le leadership sur les questions liées au handicap soit assumé par les organisations de personnes handicapées (OPH). Ils ont fait la distinction entre les organisations dirigées par les personnes en situation de handicap (OPH) et celles dirigées par des personnes non-handicapées, au nom des personnes avec des déficiences. Avec un leadership assumé par les OPH, les campagnes de sensibilisation publique sur les enjeux des personnes handicapées seront plus efficaces. Les conférences et les campagnes média sont 'importantes initiatives.

Les participants ont exhorté le gouvernement du Canada d'accroître le financement de la recherche sur le handicap, dirigée par les personnes handicapées et leurs organisations (OPH).

Représentation et activités culturelles

« Le secteur riverain devrait être plus accessible, notamment pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de tremper leurs pieds dans l'eau ».

North Bay, ON

Les personnes handicapées sont absentes ou mal représentées dans les nouvelles et les articles culturels. Peu d'entre elles occupent des postes de présentateurs

de nouvelles à la télévision. De plus, dans les films ou les émissions télé, les personnages en situation de handicap sont souvent interprétés par des personnes non handicapées.

Les personnes handicapées sont également exclues des activités culturelles. Les participants ont en outre décrit les obstacles auxquels elles sont confrontées dans les sites patrimoniaux et les parcs nationaux.

8. SERVICES ET MESURES DE SOUTIEN EXISTANTS

Les programmes et services mis sur pied pour les personnes handicapées comportent de nombreux problèmes. À cause de l'inadéquation de programmes en vigueur, de nombreuses personnes handicapées connaissent une piètre qualité de vie, le chômage, la pauvreté et l'isolement social.

Les problèmes sont répartis dans les thématiques suivantes :

- Disponibilité des services et mesures de soutien
- Critères d'admissibilité
- Qualité et adéquation des services et mesures de soutien
- Leadership des personnes handicapées dans la conception et la prestation des services et des mesures de soutien.

Disponibilité des services et mesures de soutien

« On arrive même à se dire qu'on a de la chance quand on peut accéder à ces services. Ce n'est pas une prestation normale. »

Brandon, MB

La disponibilité des services et mesures de soutien varie à travers le pays. Dans les réserves et les régions rurales, l'accès aux programmes est plus limité. D'autres lacunes dépendent des groupes d'âge. La transition vers l'âge adulte n'est pas émaillée de suffisamment de programmes et de services.

Les participants ont expliqué que les mesures de soutien n'étaient souvent disponibles que sur une base volontaire. Ils exhortent le gouvernement du Canada de les recadrer comme des droits acquis.

L'absence de soutien continue fait reculer les progrès réalisés en matière d'inclusion. Pour de nombreux participants, cette pénurie de services et de mesures de soutien résulte du peu d'intérêt gouvernemental d'investir pour les personnes en situation de handicap. Cette absence d'investissement renforce les stéréotypes négatifs, dévalorisant les personnes handicapées. Les participants ont demandé au gouvernement du Canada de remédier à ce problème et d'investir pour les personnes en situation de handicap.

Critères d'admissibilité

« Il y a tellement d'obstacles à franchir pour accéder aux services sur l'autisme ».

North Bay, ON

Les personnes handicapées sont confrontées à de nombreux obstacles dans leurs demandes de services et de programmes. Les procédures et les normes d'admissibilité varient à travers le pays. Les procédures de demande de programmes sont inaccessibles, déroutantes et chronophages. Les participants ont déclaré être obligés de « franchir des obstacles » pour accéder aux services et aux mesures de soutien. Les réévaluations d'admissibilité créent des difficultés et engendrent des coûts supplémentaires.

De nombreuses personnes handicapées ne sont pas jugées « suffisamment handicapées » pour bénéficier des services et mesures de soutien. Les critères d'admissibilité varient radicalement selon les programmes et les régions.

Les personnes handicapées sont aussi soumises à de délicates décisions quant à la divulgation de leurs limitations fonctionnelles. À cause du stigmata lié au handicap, plusieurs d'entre elles estiment que les répercussions de cette divulgation excèdent les avantages des services et mesures de soutien.

Qualité et adéquation des services et mesures de soutien

« Les différents organismes, programmes et services n'offrent aucune cohérence en matière d'accommodement des personnes handicapées. Est-ce

trop demander que demander une certaine continuité et une certaine prévisibilité ?

Répondant au sondage

La qualité des services et mesures de soutien varie à travers le pays et entre les régions rurales et urbaines. De nombreux services et mesures de soutien sont incapables d'assurer la dignité et l'autodétermination. Selon les participants, ces disparités sont dues à l'absence générale de normes.

Les participants ont exhorté donc le gouvernement du Canada à instaurer et appliquer des normes qui garantiront aux personnes handicapées la même qualité des services, quel que soit leur lieu de résidence.

Les participants ont soulevé d'importants problèmes dans les services et programmes destinés aux personnes ayant des déficiences intellectuelles. Les travailleurs de soutien ne sont pas accrédités et souvent, non qualifiés et mal formés. Les programmes d'offrent aucune garantie de qualité. Ces problèmes se traduisent par un traitement discriminatoire qui enfreint les droits des personnes ayant des déficiences intellectuelles, surtout quand le personnel de soutien refuse de reconnaître à leurs patients le droit à l'autodétermination et à la capacité juridique.

De nombreux participants préfèrent le financement direct au financement indirect des services destinés aux personnes en situation de handicap. Dans la première solution, l'argent est directement versé aux personnes handicapées et favorise un modèle plus efficace de prestation des services.

Leadership des personnes handicapées dans la conception et la prestation des services et des mesures de soutien

Les participants ont recommandé que la conception et la mise en vigueur des services et mesures de soutien soient confiées aux personnes handicapées. Les intervenants ne participent pas assez à l'élaboration de ces pratiques. Par conséquent, les pratiques actuelles ne répondent pas aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

9. JUSTICE

Injustice et traitement inéquitable, voilà ce que vivent les personnes en situation de handicap. Les participants ont décrit les violations des droits de la personne ainsi que les procédures qui se traduisent par un traitement injuste et préjudiciable.

Les problèmes sont répartis dans les thématiques suivantes :

- Capacité juridique
- Abus et violence
- Accès à la justice

Capacité juridique

« Les personnes ayant des déficiences intellectuelles n'ont pas le contrôle de leur propre vie. La Loi prévue sur l'accessibilité devrait le leur donner. »

Brandon, MB

Les personnes handicapées ne sont pas traitées comme des citoyens à part entière devant la loi. Nombre de personnes ayant des déficiences intellectuelles sont jugées « incapables ». Elles sont placées sous l'autorité d'un-e mandataire, comme un Curateur public qui contrôle leur argent et leurs décisions médicales. Les participants ont également dénoncé la dévalorisation, par le système juridique, des plaintes et des témoignages des personnes handicapées, notamment des personnes ayant des troubles psychiatriques.

Abus et violence

Selon une présomption largement répandue, les personnes handicapées sont dangereuses. Or, l'incidence des crimes est disproportionnée chez ce groupe de personne. Les participants ont illustré plusieurs cas d'abus et de violence systémiques des personnes en situation de handicap. Et en particulier, le traitement des personnes ayant des déficiences intellectuelles et celles étiquetées comme souffrant de troubles psychiatriques.

Les droits des personnes handicapées sont fréquemment violés. Selon les participants, de nombreuses personnes ayant des déficiences intellectuelles sont isolées, marginalisées et immobilisées de force. Elles travaillent dans des ateliers protégés et gagnent moins que le salaire minimum.

Les personnes étiquetées comme souffrant de troubles psychiatriques sont soumises à des traitements médicaux non désirés. Ces traitements sont administrés sans leur consentement ou contre leur volonté expresse.

Accès à la justice

« Toutes les lois canadiennes devraient respecter les normes prescrites dans la CDPH. »

Brandon, MB

Avec ses obstacles qui entravent la comparution des personnes handicapées devant les tribunaux et leur participation au processus judiciaires, le système juridique canadien est inaccessible. Obstacles également pour accéder aux soutiens juridiques. Les participants ont également dénoncé l'absence de services d'aide juridique dans la collectivité des personnes handicapées.

Frustration également vis-à-vis des mécanismes d'exécution fondés sur les plaintes, comme les Tribunaux de droits de la personne. Ces processus sont grandement individualisés, chronophages et fastidieux. Les participants ont donc exhorté le gouvernement à adopter une approche proactive vis-à-vis de la justice et d'y accueillir la CDPH. Toutes les lois canadiennes devraient être guidées par la Convention.

10. LIBERTÉ DE CIRCULATION

Les pratiques et politiques en vigueur restreignent la liberté de circulation des personnes en situation de handicap. Les lois canadiennes sur l'immigration empêchent des personnes handicapées d'immigrer au Canada. Les services, les programmes de soutien et les coûts de voyage contrecarrent les déplacements

entre les provinces. Les réseaux de transport et l'environnement bâti comportent aussi des obstacles qui engendrent un accès inégal et des blessures physiques.

Les problèmes sont répartis dans les thématiques suivantes :

- Immigration
- Déménager dans une autre province
- Transports
- Obstacles environnementaux

Immigration

« Éliminer la discrimination flagrante des lois sur l'immigration ».

St John, NB

Les lois canadiennes sur l'immigration épingle les personnes handicapées comme des « fardeaux ». Des critères d'inadmissibilité médicale sont invoqués pour refuser les personnes en situation de handicap. Les participants recommandent au gouvernement du Canada de cesser de rejeter les demandes d'immigration des personnes handicapées. Les pratiques exigeant que les immigrants handicapés acceptent de payer leurs propres services et mesures de soutien, les inquiètent particulièrement. De nombreux participants ont souligné que des familles étaient séparées à cause des lois sur l'immigration discriminatoires.

Déménager dans une autre province

Des obstacles empêchent ou découragent les personnes handicapées de déménager dans une autre province. De nombreux services et mesures de soutien sont financés par le gouvernement provincial et il n'existe aucune cohérence à travers le pays. Il devient alors difficile pour les personnes handicapées de se relocaliser.

Transports

« Les gens reçoivent des appels leur demandant s'ils veulent vraiment sortir. Les personnes handicapées doivent jongler avec les horaires de transport et la disponibilité des véhicules. »

North Bay, ON

Les participants ont dénoncé plusieurs obstacles dans les systèmes de transport, y compris dans les réseaux aériens et ferroviaires.

Aucune cohérence dans les accommodements ou les soutiens assurés par le personnel des systèmes de transport. De nombreuses personnes handicapées se voient refuser des accommodements parce que leur déficience est invisible ou non reconnue par le personnel qui, incorrectement formé, est incapable d'ailleurs d'apporter une aide appropriée. Par exemple, les méthodes de levage utilisées par le personnel des transports ne sont pas appropriées et provoquent des douleurs ou des blessures. Des participants ont même raconté que certains employés refusaient de placer leur bagage dans les compartiments supérieurs.

Pénurie de personnel dans les gares/terminaux pour aider les personnes handicapées à trouver ou atteindre un endroit approprié. La signalisation et autres renseignements visuels ne sont pas accessibles aux voyageurs handicapés qui ont besoin de gros caractères, de Braille, d'un langage clair et simple ou de l'audiodescription. De même, les annonces audio excluent de nombreux passagers. Les participants ont recommandé que les renseignements soient fournis dans de multiples supports.

Les pratiques d'embarquement, comme l'attente en ligne, handicapent de nombreuses personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette attente en ligne dérange les personnes sensibles aux bruits et aux foules. Les participants ont recommandé que compagnies de transport offrent des alternatives aux procédures d'embarquement. De plus, le transfert dans un autre fauteuil peut provoquer des douleurs ou des blessures.

Les trains et les aéronefs ne comportent qu'un nombre limité de places accessibles. Ce qui force les personnes handicapées à modifier leurs réservations ou annuler leur voyage. Une fois dans l'avion, de nombreux passagers sont forcés d'abandonner leur fauteuil roulant pour être transféré dans un fauteuil fourni par la compagnie aérienne. Mais ces fauteuils sont souvent tout aussi inappropriés qu'inaccessibles.

Aucune procédure n'a été prévue pour permettre aux personnes handicapées d'utiliser les toilettes pendant le vol. Le personnel de soutien n'est pas disponible et les toilettes des avions sont inaccessibles. Ces obstacles forcent de nombreuses personnes handicapées à limiter leurs destinations afin de réduire la durée de leur vol.

De nombreux obstacles des systèmes de transport résultent d'une non-exécution des règles en vigueur. Les participants recommandent donc au gouvernement du Canada de prévoir des conséquences pour les cas de violations. Ils recommandent en outre que les sociétés d'État comme VIA Rail soient tenues d'engager des personnes handicapées pour concevoir et faire appliquer des mesures d'accessibilité.

Les coûts de voyage limitent aussi les déplacements des personnes handicapées à travers le pays. Les participants recommandent des subventions pour les personnes handicapées à faible revenu.

Obstacles environnementaux

De nombreuses composantes de l'environnement bâti dérogent aux principes de l'accessibilité universelle. Or les normes de ce concept aident à garantir un accès équitable et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il est notamment recommandé d'utiliser un codage-couleurs et texture sur les bordures de trottoir, d'avoir des signes en Braille et des imprimés à contraste élevé. Afin d'accroître la participation sociale et l'accès à l'environnement bâti, les participants ont recommandé de financer de petites entreprises afin qu'elles investissent en accessibilité.

Les récentes modifications d'accessibilité apportées à l'environnement bâti n'ont pas donné les résultats escomptés. Ces modifications ont été exécutées sans la participation des personnes handicapées. Cette non-implication des personnes en situation de handicap s'est soldée par de piètres choix conceptuels qui ont engendré de nouveaux obstacles, notamment, des rampes trop étroites, des ascenseurs mal localisés, des ouvre-portes électriques inaccessibles à de nombreuses personnes handicapées. Les participants ont donc recommandé au gouvernement du Canada s'embaucher des personnes handicapées pour surveiller la planification des travaux d'accessibilité universelle.

Les participants ont insisté pour que les changements à l'environnement bâti excèdent les modifications architecturales. Avec des environnements sans parfum et des lieux tranquilles (calmes), les personnes handicapées pourraient accéder aux lieux publics. Ces espaces calmes pourraient aussi accommoder les personnes sensibles à l'environnement.

De nombreuses solutions s'imposeront donc pour assurer l'accessibilité de l'environnement bâti. Les besoins en personnes handicapées peuvent quelquefois se confronter mais les OPH et leurs membres sont très bien placés pour s'attaquer à ces différences.

Qui manque-t-il ?

Les discussions provoquées au cours de la phase 1 du projet ne reflétaient pas la diversité de la collectivité canadienne de personnes en situation de handicap. L'Alliance cherchera à rejoindre des groupes ciblés, peu ou mal représentés lors des sessions publiques, des discussions de groupe et du sondage. Elle sollicitera notamment les commentaires des Autochtones en situation de handicap, des personnes handicapées racialisées, des migrants handicapés et des personnes LGBTQ2S en situation de handicap.

Et la suite ?

Au cours de la deuxième année financière du projet, l'Alliance organisera un plus grand nombre de sessions de consultations et lancera davantage d'activités de recherche. Nous terminerons, au début de la Phase 2, notre examen des documents et des textes législatifs. Les résultats de nos recherches instruiront l'élaboration du matériel de la Phase 2. Nous concevrons un deuxième sondage qui sera affiché sur notre site Web. Nous animerons plusieurs sessions publiques et discussions de groupe dans les cinq régions du pays ainsi que des groupes de discussions en ligne et par téléphone. Chaque groupe de discussion sera axé sur une question précise ou sur un groupe d'intervenants. Nous effectuerons des entrevues avec divers groupes d'intervenants. Nous organiserons une session d'experts sur la mise en vigueur et l'exécution de la nouvelle loi prévue. Nous conclurons notre processus de consultation par une réunion nationale au cours de laquelle nous dévoilerons nos résultats. Et enfin, nous analyserons nos

résultats et présenterons une série de recommandations dans notre rapport de la Phase 2.

Remerciements

Ce rapport de la Phase 1 est le fruit de plusieurs mois de collaboration entre les organisations membres et les organisations partenaires de **l'Alliance pour un Canada inclusif et accessible**.

Les partenaires organisateurs aimeraient remercier tous les participantes et tous les participants aux sessions publiques, aux groupes de discussion et au sondage. Nous remercions plus particulièrement Personnes d'Abord du Canada (PAC), le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), le Réseau national pour la santé mentale (RNSM), l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), l'Alliance for Equality of Blind Canadians (AEBC), Dystrophie Musculaire Canada pour le rôle de coordination ainsi que Melanie Benard, l'ex-Chef de projet, pour son dévouement dans l'organisation de la Phase 1.

Ce rapport a été rédigé par Natalie Spagnuolo, gestionnaire adjointe du projet, **l'Alliance pour un Canada inclusif et accessible**.

Les questions relatives à ce rapport peuvent être adressées à James Hicks, coordonnateur national du Conseil des Canadiens avec déficiences : james@ccdonline.ca